

Questions orales

Je demanderai en toute bonne foi au ministre de bien vouloir lever le doute qui existe dans mon esprit sur la régularité, et je dirai même sur la constitutionnalité de ce genre de chose. Je pense que la procédure normale veut que le ministre demande à l'Orateur l'autorisation de consulter le greffier de la Chambre sur le point de savoir si ce geste ou cette demande du ministre n'entraîne rien d'irrégulier pour le député, et ce qu'il en est de sa constitutionnalité.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je reconnais au député la bonne foi dont il se réclame, mais je tiens à l'assurer que nous avons simplement recouru à un usage établi de diverses façons par les gouvernements antérieurs et qui consiste à solliciter des avis de toutes parts. Au gouvernement, nous estimons que ce sont les députés qui sont le mieux placés pour faire connaître les priorités locales des diverses régions du Canada.

Je rappellerai simplement au député que nous avons déjà eu des groupes consultatifs ministériels dans chaque circonscription. Malheureusement, le gouvernement précédent constitué par les conservateurs a supprimé tout mode de consultation faisant appel aux députés. Quand j'ai pris en charge le programme d'été, nous avons cherché à adopter un système permettant aux députés de me communiquer leurs conseils et leurs recommandations. Parallèlement, nous avons demandé des conseils et des recommandations à nos services, à des organismes provinciaux et à des responsables locaux. Les divers courants de renseignements sont parvenus à mon bureau et à partir de cela nous avons cherché à sélectionner les meilleurs projets.

Comme je l'ai dit lundi dans mon discours en vertu du nouveau programme de création d'emplois, nous allons reconstituer un groupe consultatif ministériel, ce qui n'a rien d'anti-constitutionnel ni d'irrégulier. Si pareille mesure est anticonstitutionnelle et irrégulière, elle l'est depuis des années. Bien que le député ait certainement beaucoup plus d'expérience que moi, je prétends qu'il appartient au ministre de consulter toutes les sources de renseignements possibles, et personnellement, je trouve que les députés sont encore ceux qui sont le mieux à même de nous conseiller quant aux priorités régionales.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, sérieusement, je pense que beaucoup d'entre nous qui prennent leur charge et leur mission à cœur préféreraient que Votre Honneur demande au greffier de consulter le conseiller juridique de la Chambre pour connaître l'avis de ce dernier sur cette question. Nous créerions ainsi un bien meilleur précédent qu'en nous conformant à ce qu'ont fait les gouvernements antérieurs.

M. Axworthy: Madame le Président, du seul fait de l'ancienneté du député au Parlement, ses conseils méritent sûrement d'être pris au sérieux, mais je dis tout simplement qu'on a souvent eu recours à cette formule dans le passé. Pour le

satisfaire, je m'entretiendrai volontiers avec Votre Honneur, ce que j'ai toujours grand plaisir à faire de toute façon, ainsi qu'avec le secrétaire légiste.

Je veux toutefois donner au député l'assurance qu'on n'a jamais eu l'intention de mal faire. Bien des gouvernements l'ont fait dans le passé. Les gouvernements ont recouru à toutes sortes de groupes, conseils et comités consultatifs afin de recueillir la gamme la plus étendue possible d'avis et d'opinions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MALONE—LA CONVOCATION DES COMITÉS PARLEMENTAIRES

Mme le Président: A l'ordre. Jeudi dernier, le 29 mai 1980, le député de Crowfoot (M. Malone) a soulevé la question de privilège pour se plaindre que certains comités de la Chambre ne s'étaient pas réunis pour entreprendre leurs travaux habituels. Le député a déclaré qu'un certain nombre de ces comités n'avaient pas encore été organisés et que d'autres avaient seulement tenu leur séance d'organisation, mais sans s'être encore réunis pour de bon.

Le député de Crowfoot a mentionné un certain nombre de problèmes qui auraient dû, selon lui, être abordés au comité permanent de l'agriculture ou au comité permanent des pêches et des forêts auxquels le budget des dépenses a été renvoyé.

Comme je l'ai dit jeudi dernier après avoir écouté la question de privilège du député de Crowfoot, celle-ci portait essentiellement sur deux points. Premièrement, certains comités n'avaient pas encore siégé quand la question de privilège a été soulevée. Les députés ont évidemment remarqué que, depuis, au moins quatre comités ont été organisés et plusieurs autres ont tenu des réunions. Par exemple, rien qu'hier, 12 comités ont siégé, il doit y avoir trois autres réunions aujourd'hui et cinq demain. J'espère que cela contribuera à régler le problème soulevé par le député de Crowfoot. Néanmoins, je dois à nouveau rappeler à la Chambre, comme je l'ai fait lorsque la question a été soulevée, que le calendrier des séances des comités ne relève pas de la présidence, mais du whip du gouvernement, comme le précise le commentaire 579 de Beuchesne, que certains députés ont d'ailleurs mentionné.

Deuxièmement, la question de privilège du député de Crowfoot portait sur la possibilité ou plutôt l'impossibilité de discuter de certaines questions urgentes. Ce problème semble avoir été résolu en partie, car il est possible de régler ce genre de difficulté, comme je l'ai déjà dit à l'occasion d'autres décisions de la présidence. Le problème mentionné par le député de Crowfoot a été résolu, du moins en partie, puisque vendredi dernier, la Chambre a débattu une motion de subsides qui traitait de certaines des questions soulevées par le député de Crowfoot et d'autres députés qui ont parlé de cette affaire à la Chambre.